Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260918-D_2026_115-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

## Séance du 16 Septembre2026

**Date de convocation :**
10 septembre 2026

**Nombre de membres :**
En exercice : 31
Présents : 27
Procurations : 3
Nombre de votants : 30

**Secrétaire de séance :**
**Catherine CABOT**

**Le seize septembre deux mille vingt-six,** à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du conseil, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Thierry BURLOT.

**PRESENTS :**
Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Paul BONDOT, Madame Noémie BROSSAULT, Monsieur Hugues BRAULT, Mesdames Catherine CABOT, Christine COLAS, Marianne DAIGNAN, Messieurs Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Mesdames Evelyne GAUTIER LE BAIL, Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Messieurs Philippe FOURNEYRON, Dylan LEMOINE, Clément LE RICOUSSE, Mesdames Valérie LEROY, Marie-Claire MERVIN, Messieurs Michel MOREL, Olivier PERSON Mesdames Hélène REUX, Muriel ROLLAND, Monsieur Philippe ROULLE, Arnaud SALMON, Mesdames Sylvie SARDIN, Véronique SALZE-LOZAC'H, Messieurs Frédéric SOHIER, Kévin STEINBACHER.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**
Madame Nolwenn GUILLOU à Monsieur Ernest MARTIN, Monsieur David MACE à Monsieur Thierry BURLOT, Madame Véronique SALZE-LOZAC'H à Monsieur Philippe ROULLE.

**ABSENTE EXCUSEE :**
Madame Françoise RIOU.

## Délibération n° 2026-115

## FINANCES – FONDS DE CONCOURS COUP DE POING ECONOMIQUE – COMMUNE DE TREMEREUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 18 décembre 2025 qui a attribué à la commune de Tréméreuc 19 000 € de fonds de concours pour des travaux de voirie,
Considérant que le projet de travaux et son mode de financement répondent aux critères fixés dans le règlement des fonds de concours approuvés par le conseil communautaire,
Considérant l'avis favorable du Bureau du 3 septembre 2026,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260918-D_2026_115-DE

- Attribue à la commune de Tréméreuc pour les travaux de la ré[illegible] aide de 11 529 € qui vient s'ajouter à l'aide de 19 000 € déjà accordée au titre du fonds de concours « coups de poing économique ».
- Précise que le fonds de concours représente 40 % du coût hors taxe net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5 IV du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Rappelle que la commune devra mentionner la participation de la communauté de communes Côte d'Emeraude et apposer son logo sur les supports de communication.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, le 16 septembre 2026

Le Président,
Thierry BURLOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE